

N/REF : 15/05/2025 16H35 C:000053 I:14494
V/REF : AC/C19472
V/Email reçu le Jeudi 15/05/2025 a 16H35

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CDNA
IMMEUBLE : CARRES DE NACRE-CDNA
13/14/15, ALLEE DES NACRES
CARRES DE NACRE
56470 ST PHILIBERT

Rennes, le 28 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-001-Lot4 Morb.Ouest
LOCALISATION : ALLEE 13 NACRES DES PRESSES - MME PORTE DE SAINTE MARIE 06 03 97 18 04
LOGEMENT N° 125223, PORTE N°13, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : REMPLACEMENT TETE ET CORPS THERMOSTATIQUE DU RAD CHAMBRE PRINCIPALE
Donneur d'ordre : Mme A LE HELLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 23/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE RESEAU CHAUFFAGE
DEPOSE RACCORDS DEPART DEFECTUEUX
DEPOSE CORPS THERMOSTATIQUE DEFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE DE RACCORDS DEPART
FOURNITURE ET POSE D'UN CORPS THERMOSTATIQUE
REMISE EN EAU
PURGE RESEAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHEITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 23/05/25 a 11H15 Mme A LE HELLO
16/05 MSG LAISSE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL146-FP.Rob.radiateur thermost.	1	70,00	70,00
1,00	PBL151-Rinçage d'1 radiateur yc vidange	1	80,00	80,00
TOTAL H.T.				150,00
T.V.A. a 10,00%				15,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>165,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.